

# Le Conseil des Architectes d'Europe salue les Conclusions du Conseil sur 'la culture, l'architecture de qualité et l'environnement bâti comme éléments clés du Nouveau Bauhaus Européen'

Communiqué de presse - 2 Décembre 2021

Le 30 novembre 2021, les ministres de l'UE chargés de la culture ont adopté des **conclusions sur la culture, l'architecture de qualité et l'environnement bâti en tant qu'éléments clés du Nouveau Bauhaus Européen**. Le Conseil des Architectes d'Europe accueille très favorablement ces conclusions et félicite la présidence slovène du Conseil pour son excellent travail.

Ces conclusions s'appuient sur le Plan de Travail du Conseil 2019-2022 pour la Culture, et en particulier sur le travail accompli par le groupe d'experts des États membres sur l' « Architecture et l'environnement bâti de qualité pour tous », qui a récemment publié son rapport final intitulé **Vers une culture commune de l'architecture**.

Le CAE se félicite de l'appel lancé par le Conseil aux Etats membres de l'UE et à la Commission pour qu'ils "*travaillent à une vision holistique, inclusive, transdisciplinaire, de haute qualité et à long terme de l'architecture et de l'environnement bâti*" et pour qu'ils "*intègrent une approche holistique basée sur la qualité dans toutes les politiques et activités qui ont un impact sur l'environnement bâti et le cadre de vie*".

Le CAE soutient cette approche holistique basée sur la qualité car elle peut changer la donne dans la transition vers un environnement bâti plus durable, inclusif et beau.

Le Conseil identifie à juste titre les marchés publics comme un levier d'action important, appelant à "*des règles de marchés publics, une simplification réglementaire et des procédures innovantes qui favorisent une approche basée sur la qualité plutôt qu'une approche uniquement basée sur les coûts*".

Le Président du CAE, Georg Pendl, a déclaré : *"Ces conclusions du Conseil constituent un grand pas en avant pour la réalisation d'une architecture de haute qualité, car elles placent l'architecture au cœur de l'intérêt public et l'envisagent comme un besoin fondamental dans la vie de chacun. Je voudrais ajouter, au sujet des marchés publics, la nécessité d'intégrer dans la Directive européenne un chapitre dédié aux prestations intellectuelles, afin de rendre possible la prévalence des procédures de sélection basées sur la qualité - seule méthode à même de garantir des réalisations de qualité ».*

Le Conseil des Architectes d'Europe promouvra les conclusions du Conseil au sein de son réseau et continuera à collaborer étroitement avec toutes les institutions européennes pour créer un cadre réglementaire favorable à une architecture de qualité.

**Lire les Conclusions du Conseil**